

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE STUKELY-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 29 janvier 2011 À 10H00

MAIRIE DE STUKELY-SUD

PRÉSENCES

Michel Dame

Andrée Fleurant

André Fleurant

Denis Garneau

Yvan Lapierre

Réjean Normandin

Marcel Saintonge

Invité spécial-Monsieur le maire Gérald Allaire

1. Mot de bienvenue

Le président du comité, Denis Garneau souhaite la bienvenue à un nouveau membre, monsieur Michel Dame.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 9 de l'ordre du jour est retiré car il n'est pas du ressort du comité. Marcel Saintonge propose l'adoption, appuyé par Denis Garneau. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2010

Proposé par Marcel Saintonge, appuyé par Denis Garneau. Adopté à l'unanimité.

4. Gaz de schiste vs Claim

André Fleurant suggère de parler uniquement de « claim minier » car ce terme englobe tous les minéraux visés par les claims ainsi que les gaz de schiste. Adopté à l'unanimité.

Yvan Lapierre mentionne que ce sujet avait été abordé par le Conseil de ville lors de la séance régulière du 8 novembre 2010. Marcel Saintonge avait constaté également qu'une résolution avait été prise par le conseil lors de cette même séance et publiée sur le site de la municipalité. Une copie est distribuée aux membres et se lit comme suit : « Considérant que la municipalité a reçu le 14 octobre 2010, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, un avis visant à l'informer qu'un claim minier est en voie d'être émis dans les limites du territoire urbanisé de Stukely-Sud et plus spécifiquement dans le périmètre urbain de Stukely-Sud... » La directrice a alors été mandatée pour effectuer le suivi avec le Ministère. Monsieur le maire nous confirme que la municipalité n'a pas eu de nouvelles du Ministère depuis ce jour. Denis Garneau va faire le suivi auprès de la directrice.

André a effectué quelques recherches très pertinentes et même contacté une personne au Ministère des Richesses Naturelles et de la Faune (MRNF). Il s'engage même à se rendre à Québec pour y rencontrer cette personne. Il nous donne quelques informations concernant un claim.

La surface couverte est de 2 hectares et le coût est de 52\$/claim pour une durée de 2 ans, période au cours de laquelle le propriétaire du claim doit dépenser 1200\$ pour la prospection et/ou l'exploitation. Si le propriétaire n'effectue pas cette dépense, il perd son claim et ne peut le renouveler qu'après une période de 60 jours suivant la date d'expiration. Entretemps, une autre personne peut demander le claim 30 jours après la date d'expiration.

André et Yvan Lapierre vont pousser plus loin leur investigation (à savoir, les limites du territoire urbain de Stukely-Sud, entre autres) et soumettre un rapport plus détaillé au comité lors de la prochaine réunion.

5. Aménagement des cours d'eau

Denis Garneau nous annonce qu'il a reçu un rapport d'une étude effectuée le 27-10-2010 par l'organisme Renaissance Lac-Brome sur la qualité de l'eau de 5 de nos affluents qui se déversent dans le Lac Brome. Il s'agit de Quilliams-de-la-Mine, Quilliams-Diligence-Ouest, Quilliams-Lac Brousseau, Quilliams-Brousseau-affluent Nord et Quilliams-route 112. Selon le rapport, notre eau est de bonne qualité et la teneur en phosphore est conforme.

Cependant, Réjean Normandin nous avise qu'un article paru dans La voix de l'Est du 15-01-2011 sur la réduction du phosphore mentionne que « plus de 50% de l'eau du Lac Brome provient du ruisseau Quilliams et que puisqu'il est chargé de phosphore, c'est 60% du phosphore qui entre dans le lac chaque année ». Le maire de Lac-Brome, cité dans l'article, ajoute qu'il « espère que les municipalités de Stukely-Sud et de Bolton-ouest vont revoir leur réglementation sur les bandes riveraines et l'utilisation d'engrais et de pesticides ».

Il semble donc y avoir confusion et Denis Garneau va vérifier auprès de Bastien Lefebvre, l'inspecteur municipal pour que ce dernier confirme les résultats de l'étude avec Renaissance Lac-Brome.

Monsieur le maire nous annonce que l'OBV (organisme bassin versant) Yamaska fournira des arbres aux citoyens de Stukely-Sud pour l'aménagement des berges. Il faut toutefois le confirmer avant la fin de février.

6. Éco-centre permanent

Le projet est toujours à l'ordre du jour de la municipalité.

Dès que les municipalités de Eastman, St-Étienne-de-Bolton, Austin et Bolton-Est se mettront d'accord, Stukely-Sud sera de la partie.

À deux reprises, un terrain avait été identifié comme site potentiel à Eastman, mais l'objection de citoyens de cette municipalité a fait avorter le projet.

En attendant, un éco-centre mobile sera installé près de l'hôtel de ville de la municipalité le 7 mai prochain. Un avis paraîtra dans La Diligence. Michel Dame va vérifier auprès du Centre de tri de Waterloo si on peut y louer des « containers » à moins cher que l'an passé, loués auprès de Matrec.

Denis Garneau va s'occuper de recruter une personne pour faire la gestion du site ce jour-là.

7. Collecte des matières compostables

Certaines municipalités de notre MRC ont déjà commencé la collecte des matières compostables. Éventuellement, nous devons rejoindre les rangs car il se peut que certains sites d'enfouissement en viennent à refuser ces matières, suite aux règlements provinciaux à venir.

D'ici là, il faudra encore sensibiliser notre population au compostage surtout en ce qui concerne les sacs de feuilles qui sont déposés au chemin à l'automne.

En discussion avec M. le maire, le Comité a réagi positivement à la proposition de M. Allaire à l'effet que le Conseil verra peut-être d'ici les prochains mois à resserrer la réglementation concernant les citoyens récalcitrants qui persistent à mettre au bac à déchets des résidus végétaux qui pourraient à profit être compostés aisément sur leur terrain ou aux alentours.

Les statistiques nous démontrent que le tonnage des matières recyclables est passé de 82t en 2009 à 117t en 2010, une augmentation de 43%, ce qui en soit est une bonne nouvelle. Toutefois, le tonnage des matières enfouissables est passé de 248t en 2009 à 264t en 2010, une augmentation de 7%.

En principe, quand l'un augmente, l'autre devrait diminuer, à-moins de connaître une augmentation de notre population, ce qui n'est pas le cas.

Le mystère demeure entier...

Subventions pour constructions vertes

Le conseil de la municipalité se penche sur un projet de congé de taxes pendant un certain temps pour les gens qui viendraient construire une résidence à Stukely-Sud.

Par exemple, un toit végétal, des fenêtres au sud plutôt qu'au nord, installation d'un système géothermique, matériaux écologiques, bassin de rétention de l'eau de pluie, etc. pourraient être admissibles à la subvention.

Divers

Monsieur le maire profite de sa présence pour nous remettre le document final pour adoption en conseil du « Plan d'action en environnement 2011-2015 ».

Prochaine réunion

19 mars 2011, à 10h00